



SEPTEMBRE 2024

Votre Service de Prévention et de Santé au Travail vous informe



AGREMENT AIST 21 : renouvellement obtenu !

Nous sommes ravis de vous informer que **l'agrément de l'AIST 21**, délivré par la DREETS Bourgogne-Franche Comté, pour notre activité générale et pour le suivi des intérimaires, **a été renouvelé le 25 juillet dernier pour une durée de 5 ans !**

La décision d'agrément est basée sur la conformité de notre dossier à un **cahier des charges défini par le Code du travail** et par une **enquête terrain**, menée par le Médecin inspecteur régional du travail, dans nos centres et auprès de nos équipes.

Cet agrément est indispensable pour nous permettre, par exemple, de vous délivrer des avis d'aptitudes, attestations de suivi ou avis d'inaptitude, ayant une valeur juridique.



MEDECINS DU TRAVAIL à Dijon et Montbard

L'AIST 21 accueille un **nouveau médecin sur le centre de Dijon-Valmy**, le Dr MAROUANI. Elle suivra une majorité des entreprises anciennement affectées au Dr BRICE.

Un médecin du travail à Montbard ! suite à une réorganisation interne, les entreprises rattachées au centre de Montbard seront dorénavant suivies par le Dr BORDET.



NOUVELLE VIDEO PREVENTION

Les équipes de l'AIST 21 mettent à votre disposition une **vidéo sur le port des protecteurs auditifs**. Cette vidéo est destinée à sensibiliser vos salariés au port de leurs EPI (bouchons, casque) et à les informer sur les modalités d'utilisation. N'hésitez pas à la diffuser !



FAVORISER LE TRAVAIL DES SENIORS

Deux nouveaux supports de l'ANACT, spécialement conçus pour les dirigeants, responsables RH et managers, offrent des éclairages et des actions concrètes pour anticiper l'allongement de la vie professionnelle :

-Un guide pratique « *Travail des seniors, où en êtes-vous dans l'entreprise ?* » composé de 4 fiches

- Fiche 1 : Accompagner les fins de carrières
- Fiche 2 : Développer les compétences et accompagner les parcours professionnels
- Fiche 3 : Améliorer la santé au travail, favoriser le maintien en emploi
- Fiche 4 : Développer le dialogue sur la prévention de l'usure et le maintien en emploi des seniors

-un questionnaire pour permettre à l'entreprise d'évaluer les pratiques concernant l'emploi et les conditions de travail des seniors.



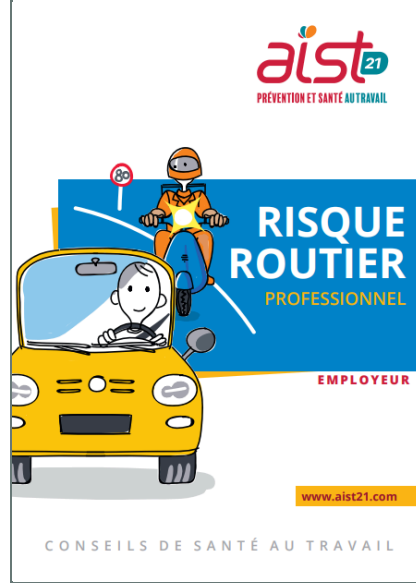
RISQUE ROUTIER : CHIFFRES CLES

En 2022, le risque routier professionnel, c'est **plus d'un décès par jour** dans un déplacement en lien avec le travail.

Outre les décès, ces accidents peuvent avoir des **conséquences graves pour la santé des salariés. Ils sont aussi facteurs de désorganisation pour les entreprises.**

Identifié comme un des risques prioritaires du quatrième Plan santé au travail 2021-2025, le risque routier professionnel est une priorité de la politique de la sécurité routière.

Le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités, le ministère de l'Intérieur, ainsi que la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), la Mutualité sociale agricole (MSA), Santé publique France, et l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) publient **L'essentiel du risque routier professionnel**, un document présentant les chiffres clés du risque routier professionnel.



Consultez nos conseils de prévention !



ASTUCES ESPACE ADHERENT

Si vous souhaitez **donner accès à votre Espace Adhérent** à votre cabinet comptable ou à un autre prestataire (par exemple, pour la gestion de vos visites), c'est possible depuis votre Espace Adhérent.

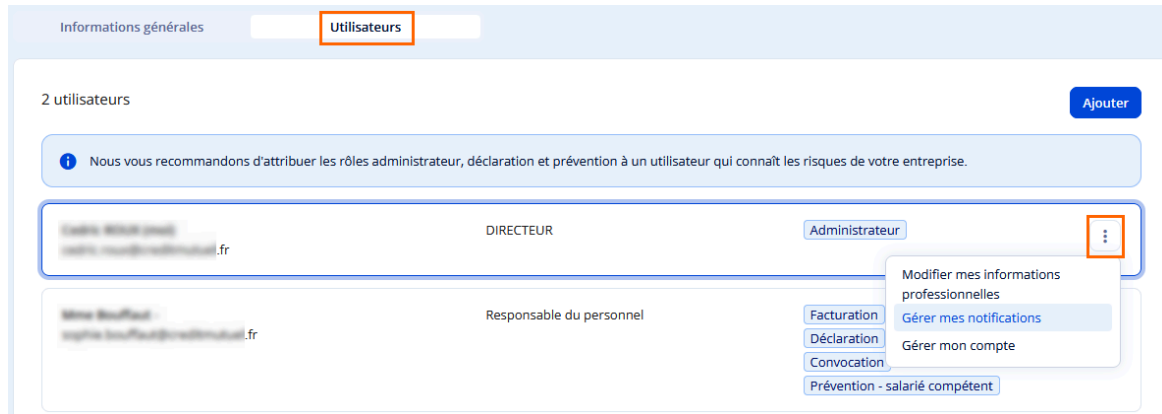
Par exemple, vous pouvez attribuer à votre cabinet comptable les rôles **Déclaration** et **Facturation**.

Pour un prestataire de gestion des visites médicales, ce sera le rôle **Convocation**.

| | | |
|--|--------------------------|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Administrateur | |
| Il aura un accès total à l'Espace adhérent. Il pourra gérer les rôles et les accès des utilisateurs pour l'entreprise. Il est recommandé d'attribuer ce rôle à un utilisateur connaissant les risques de l'entreprise Voir les autorisations du rôle | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Facturation | |
| Il pourra consulter et régler les factures. Il aura accès à la page convocations et visites où il pourra uniquement consulter la liste. Voir les autorisations du rôle | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Déclaration | |
| Il sera responsable de la gestion de la déclaration annuelle des effectifs. Il aura accès à la page convocations et visites où il pourra uniquement consulter la liste. Il est recommandé d'attribuer ce rôle à un utilisateur connaissant les risques de l'entreprise Voir les autorisations du rôle | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Convocation | |
| Il gère les visites de santé au travail : il recevra les convocations de visite. Il n'aura pas accès à la partie facturation. Autoriser l'accès aux documents de fin de visite <input checked="" type="checkbox"/> | | |
| Voir les autorisations du rôle | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Santé et sécurité | |
| Il gère les activités de protection et de prévention des risques professionnels du salarié. Il aura accès à la page convocations et visites où il pourra uniquement consulter la liste. Il n'aura pas accès à la partie facturation. L'utilisateur est référent salarié compétent <input checked="" type="checkbox"/> | | |
| Voir les autorisations du rôle | | |

Par contre, n'oubliez pas de **conserver un accès en tant qu'Administrateur**. En effet, cela vous permettra d'ajouter ou de supprimer les accès à votre Espace à tout moment. Cela vous permet également d'accéder à tous les éléments relatifs au suivi de vos salariés et à la prévention des risques dans votre entreprise. Cela fait partie des obligations réglementaires.

Vous pouvez également gérer les notifications automatiques en cliquant sur les 3 points



Informations générales **Utilisateurs**

2 utilisateurs Ajouter

Info Nous vous recommandons d'attribuer les rôles administrateur, déclaration et prévention à un utilisateur qui connaît les risques de votre entreprise.

| | | |
|---------------------------------|--------------------------|---|
| Administrateur | DIRECTEUR | Administrateur |
| Responsable du personnel | Responsable du personnel | Facturation Déclaration Convocation Prévention - salarié compétent |



AGENDA

Réunions et webinaires (inclus dans votre cotisation)

- Que faire après un Accident du Travail ? Après l'analyse des causes, comment renforcer sa prévention ? Retours d'expériences** - 19 septembre (9h à 12h) -Dijon
- Découvrez l'offre de services de l'AIST 21** - 12 novembre (14h-15h30) - webinaire
- WEB'DU Risques chimiques : les évaluer pour mieux les prévenir** - 19 novembre (11h à 12h) - webinaire
- WEB'DU Comment évaluer les contraintes physiques liées au travail répétitif ?** -10 décembre (10h à 11h) - webinaire

Parcours DU (Document unique d'évaluation des risques professionnels)

Prochaine session en octobre : webinaire 1er octobre (10h-11h) + atelier "Méthodologie" 8 octobre (9h-12h) + atelier "Plan de prévention" 5 novembre (9h-12h)

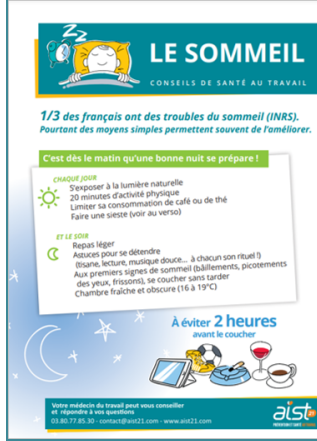
Formations

- Premiers secours en santé mentale (PSSM)** - 14 et 15 novembre - Dijon
- Sauveteur secouriste du travail (SST)** - toute l'année - Dijon et Beaune
- Formation de référents sur le risque chimique** - dates à convenir avec les entreprises intéressées

Programmes et inscriptions



RESSOURCES à votre disposition



Flyer
Le sommeil



Plaquette Salarié
Voyage professionnel à l'étranger



Plaquette Employeur
Pharmacie

Retrouvez **toutes les ressources documentaires** à votre disposition sur notre [site internet](#). Commander des exemplaires papier : [ici](#)



AIST 21 (Prévention et Santé au travail)

53 avenue Françoise Giroud - 21000 Dijon

Cet e-mail a été envoyé à {{contact.EMAIL}}

Vous recevez cet e-mail car vous êtes abonné(e) à notre newsletter. Dans le cadre de cet abonnement, vos données personnelles sont utilisées pour envoyer des informations sur l'actualité de l'AIST 21. Vos données sont conservées pendant la durée de l'adhésion à l'AIST 21. Conformément au RGPD, vous avez le droit d'accéder à vos données, de les rectifier, de les supprimer ou de vous opposer à leur traitement. Pour exercer vos droits, contacter l'AIST 21 à l'adresse dpo@aist21.com ou 53 avenue F.Giroud, 21000 Dijon, en utilisant le formulaire et la procédure disponible sur www.aist21.com

[Unsubscribe](#)